ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité et passeport

Question écrite n° 60489

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la délivrance des documents d'identité aux personnes venant d'acquérir la nationalité française. En effet, entre la date où le décret de naturalisation paraît au *Journal officiel* et celle où la carte d'identité ou le passeport sont délivrés à cette personne, il peut s'écouler plusieurs semaines. De ce fait la personne nouvellement naturalisée est dans l'impossibilité de justifier son identité et donc par exemple de se rendre dans certains pays étrangers. Elle lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures permettant de délivrer les documents d'identité à la même date que le décret de naturalisation.

Données clés

Auteur : Mme Jeanine Dubié
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60489
Rubrique : Papiers d'identité
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 octobre 2014
Question publiée au JO le : 15 juillet 2014, page 5962
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)